



**A tous les
assureurs-maladie**

Votre interlocuteur	Ligne directe	E-mail	Date
Magnus Vieten	032 625 30 64	magnus.vieten@kvg.org	9 janvier 2026
Thomas Fischer	032 625 30 63	thomas.fischer@kvg.org	

Exécution de la compensation des risques en 2026

Mesdames, Messieurs,

En 2026 aura lieu la compensation des risques pour l'exercice annuel 2025. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des demandes qui vous sont faites et des délais à respecter en 2026 concernant la compensation des risques.

1. Remise des données individuelles 2024 et 2025

Pour la compensation des risques 2025, les données individuelles 2024 (état des données au 28 février 2026) et 2025 (état des données au 28 février 2026) doivent être téléchargées dans SORA PCG jusqu'au 31 mars 2026 au plus tard, selon art. 6 al. 3 OCoR. Vous trouverez le guide pour ce relevé des données en annexe de la présente circulaire. Veuillez suivre toutes les règles fixées dans le [guide](#) et nous contacter si des points ne vous sont pas clairs.

Le téléchargement de vos données au moyen du logiciel SORA PCG vous sera possible dès le 2 mars 2026. A cet effet, nous vous prions de suivre les explications contenues dans les [Instructions pour les utilisateurs](#) de SORA PCG.

2. Résultats de la compensation des risques 2025

Nous mettrons les résultats du calcul de la compensation des risques 2025 ainsi que les statistiques correspondantes à la disposition des assureurs d'ici au 10 juin 2026, conformément à l'art. 20 al. 1 OCoR. Le moment de la publication dépend essentiellement de la réception de toutes les livraisons de données, des rapports de révision correspondants ainsi que de la qualité des données livrées : En principe, les résultats officiels sont communiqués le plus tôt possible.

3. Enquête auprès d'un échantillon d'assureurs-maladie

L'Institution commune procédera en 2026 à des contrôles auprès d'un échantillon de 8 assureurs-maladie. Ces contrôles aléatoires seront exécutés par les sociétés BDO SA et Balmer-Etienne SA. Nous informerons en temps utile les assureurs concernés.

4. Calcul 2 de la compensation des risques 2023 (recalcu)

Le 5 novembre 2025, nous avons envoyé à toutes les caisses concernées les demandes de correction pour la compensation des risques 2023. Pour le calcul 2 de la compensation des risques 2023, les données individuelles corrigées 2023 (état des données 29 février 2024) et 2022 (état des données 29 février 2024) doivent être téléchargées dans SORA PCG jusqu'au 31 mai 2026. Veuillez suivre toutes les exigences de notre demande de correction du 5 novembre 2025.

Nous allons probablement activer le téléchargement des données dans SORA PCG pour les caisses concernées à la mi-avril. Nous mettrons probablement les résultats du calcul 2 de la compensation des risques 2023 à la disposition des assureurs à l'été 2026.

5. Intérêts rémunératoires

Conformément à l'art. 19 al. 6 OCoR, la différence entre le paiement final de la compensation des risques 2025 et le paiement des acomptes de la compensation des risques 2025 doit être rémunérée. Le taux d'intérêt correspond au rendement des obligations de la Confédération à deux ans au moment du paiement de l'acompte ; pour le taux d'intérêt, voir le [site internet de la BNS](#). L'intérêt est calculé pour la période comprise entre le versement de l'acompte de la compensation des risques 2025 du 19 février 2025 et le versement du paiement final de la compensation des risques 2025 entre le 14 et le 19 août 2026. Nous mettrons à votre disposition les décisions relatives à l'intérêt rémunératoire probablement fin août.

6. Test calcul sous inclusion des assurés à l'étranger (PL1)

Nous prévoyons d'effectuer mi-octobre 2026 le premier test (PL1) pour calculer la compensation des risques en tenant compte des assurés à l'étranger. Les assureurs dont le portefeuille comprenait des assurés à l'étranger en 2025 recevront en temps utile une invitation à préparer et à fournir les données nécessaires. Nous mettrons à disposition un guide correspondant avant le test.

7. Paiements

Paiements à et depuis la compensation des risques	Date valeur
Paiement acompte à la CdR 2026	13 février 2026
Paiement acompte de la CdR 2026	Entre le 13 et le 18 février 2026
Paiement final à la CdR 2025	14 août 2026
Paiement final de la CdR 2025	Entre le 14 et le 19 août 2026
Paiement final à la CdR 2023 (recalcu)	prévu pour le 29 septembre 2026
Paiement final de la CdR 2023 (recalcu)	prévu pour entre le 29 septembre et le 2 octobre 2026
Versement d'intérêts rémunératoires CdR 2025	prévu pour le 27 octobre 2026
Paiement des intérêts rémunératoires CdR 2025	prévu pour entre le 27 et le 30 octobre 2026

Nous nous réjouissons de poursuivre avec vous une agréable et fructueuse collaboration.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal